

Alerte : des détenus palestiniens en Israël soumis à des actes de tortures



Walid Hanatcheh: un prisonnier palestinien révèle la brutalité de la torture dans les prisons de l'occupation

Walid Hanatcheh, 54 ans, de Ramallah, a été arrêté le 3 octobre 2019 à Ramallah et transféré aussitôt au centre d'interrogatoire d'al - Mascobiyya.



Pour Walid un médecin atteste de sa capacité à supporter les techniques d'interrogatoires auxquelles il va être soumis.

Les séances d'interrogatoires se sont succèdent par séances de 8 heures, en continu.

Entre temps Walid est nourri, toujours à l'intérieur de sa cellule. Les médecins vérifient son état régulièrement et il peut accéder à une salle de bain. Durant trois semaines il a ainsi été soumis à des techniques diverses d'interrogatoire: privation de sommeil, coups sur différentes parties du corps ayant entraîné une côte cassée, soumis à des positions douloureuses prolongées (position de la "grenouille", "banane"...).

Bien sur les interrogateurs ne se privent pas de l'insulter. Le corps de Walid est couvert d'hématomes.

Durant plusieurs jours il est incapable de marcher c'est en fauteuil roulant que ces tortionnaires le déplace.

Comble de la perversion sa fille est arrêtée et détenue dans ce même centre d'interrogatoire durant 3 jours afin d'exercer une pression lui.

L'agence d'espionnage nationale israélienne, le Shin Bet, pratique la torture « *comme procédure opératoire standard dans une approche systématique et à grande échelle contre les détenus palestiniens* » Adameer

Israël est signataire de la Convention contre la torture des Nations unies depuis 1991, et la torture

est officiellement illégale depuis 1999. Mais la Haute cour de justice a tout de même laissé une faille permettant l'utilisation de méthodes d'interrogatoire extrêmes, en cas de « nécessité de défense ». Cette notion floue, autorise donc Israël au recours à la torture et exonère les fonctionnaires impliqués de toute responsabilité pénale. Cette ambiguïté a contribué à une utilisation généralisée de la torture contre les détenus palestiniens dans les prisons israéliennes. La tactique d'Israël consistant à priver de conseil juridique les détenus torturés pendant les interrogatoires entrave également la reconnaissance et la sensibilisation immédiate de ces violations systématiques des droits de l'homme.

Les méthodes de tortures utilisées par Israël comprennent les stations physiquement intolérables, les passages à tabac qui entraînent des blessures et séquelles graves, la privation de sommeil, le chantage émotionnel, les menaces de torture contre les membres de la famille des détenus et le transfert vers des prisons secrètes. L'Association pour le soutien et les droits humains des prisonniers, Adameer, rapporte que « Des coups violents sont portés avec l'intention de tuer le détenu. »

Walid Hanatsheh

il faut de toute urgence que son nom et le traitement qui lui est infligé soit connu.

Il en va de sa vie.

En attendant merci de mobiliser tous vos réseaux et d'envoyer des mails en urgence:

Monsieur le Président de la République www.elysee.fr - Madame la Présidente de la sous - commission des Droits de l'Homme au Parlement européen: maria.arena@europarl.europa.eu et droi-secretariat@ep.europa.eu